



Conditions de participation au jeu-concours Shell V-Power

1. Généralités

Le jeu-concours Shell V-Power 2026 est une offre ou une action de Shell (Switzerland) AG, Steinhausen (ZG), (ci-après « Shell »), disponible dans l'application Shell et sur le site Internet Shell.ch pendant la période de l'offre allant du 5 août 2026 au 3 novembre 2026 inclus. Shell est l'organisatrice de l'offre et l'interlocutrice à ce titre. Cela s'applique également aux stations Migrol vendant des carburants Shell, qui proposent également l'offre ou l'action Jeu-concours Shell V-Power 2026.

Seules les personnes physiques domiciliées en Suisse qui achètent le carburant Shell V-Power en leur propre nom et à des fins privées en tant que clientes finales sont autorisées à participer (ci-après les « participants »). Toute participation est exclue en cas de paiement du plein de Shell V-Power avec la Shell Card. La participation nécessite une inscription préalable au jeu-concours. Lors de l'inscription, il convient d'indiquer le nom, l'adresse e-mail ainsi que la station-service Shell dans laquelle le plein de Shell V-Power a été fait. Il faut en outre télécharger une photo ou un scan du ticket de caisse du plein de Shell V-Power (Shell V-Power 100 et Shell V-Power diesel). Le personnel de Shell (Switzerland) AG ainsi que le personnel des entreprises partenaires et le personnel de station ne sont pas autorisés à participer.

Chaque participant peut prendre part au jeu-concours à chaque plein de Shell V-Power et sur présentation d'un justificatif d'achat valable pendant la période de l'offre. En participant au jeu-concours, les personnes prennent automatiquement part au tirage au sort des prix de la campagne. Les gagnants des prix de la campagne (ci-après « gagnants ») seront informés par e-mail à l'expiration de la période de l'offre. Les prix ne sont pas transmissibles et ne peuvent être versés en espèces. Tout recours juridique est exclu. La participation au jeu-concours est gratuite. La condition de participation est d'avoir fait le plein de carburant Shell V-Power (Shell V-Power 100 et Shell V-Power diesel) dans une station-service Shell ou une station Migrol participante avec des carburants Shell pendant la période de promotion. Il n'y a aucune obligation d'acheter une certaine quantité de carburant. La participation n'entraîne pas de frais supplémentaires au-delà du prix normal du carburant. Pas d'obligation d'achats multiples pour la participation au jeu-concours. En s'inscrivant pour participer au jeu-concours, les participants acceptent l'intégralité des conditions de participation.

2. Accès au jeu-concours

Du 5 août 2026 au 3 novembre 2026 inclus, chaque participant peut prendre part au jeu-concours via l'application Shell ou le site Internet shell.ch, qui distribue les prix de la campagne de manière aléatoire.

Dans le cadre de la transmission du prix, Shell vérifie si les conditions sont remplies à l'aide des données fournies dans le formulaire de participation (nom, adresse e-mail et justificatif d'achat). En cas de doute, Shell est en droit d'exiger des preuves appropriées. Les données sont uniquement utilisées pour vérifier le droit de participation et sont traitées conformément à la déclaration de protection des données de Shell. Seules les personnes qui remplissent les conditions de participation prennent part au tirage au sort. Si le droit de participation ne peut pas être prouvé à la satisfaction de Shell, Shell est en droit de refuser la participation ou de ne pas attribuer un prix ou d'en exiger la restitution.

Shell ne donne aucune garantie quant à l'accès sans accroc aux sites Internet et décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques ou d'utilisation abusive de l'application. L'accès et l'affichage dépendent de la connexion Internet du terminal. Shell se réserve le droit de mettre fin à l'action prématurément, de l'interrompre, de l'adapter ou de la prolonger.

3. Notification par e-mail

Pour la notification de leur gain, les participants communiquent leur adresse e-mail, à laquelle un message sera envoyé pour les informer qu'ils ont gagné. À la demande de Shell, les gagnants doivent également communiquer leur adresse postale pour l'envoi des prix. Shell précise que le formulaire fourni pour la participation au jeu-concours est mis à disposition par le prestataire tiers Playable ApS. Les données personnelles saisies par les participants dans le cadre dudit formulaire sont d'abord saisies par Playable ApS, puis transmises à Shell exclusivement aux fins de la transmission du prix. Il n'y a pas de transmission ou d'utilisation des données par des tiers au-delà de ce cadre. Playable ApS s'engage à supprimer intégralement et irrévocablement toutes les données à caractère personnel collectées au plus tard 30 jours après la fin du jeu-concours. Les données sont traitées conformément aux dispositions en vigueur de Shell (déclaration de protection des données Shell) et de Playable ApS (déclaration de confidentialité pour Playable) et dans le respect de la confidentialité.

4. Prix et utilisation

Une fois le jeu-concours terminé, les prix de la campagne seront tirés au sort parmi tous les participants qui remplissent les conditions de participation. Chaque participant ne peut gagner qu'un seul prix. Les gagnants seront désignés dans les 14 jours suivant le 4 novembre 2026 et informés de leur prix par e-mail. Pour recevoir le prix, le gagnant doit confirmer son souhait d'obtenir ce dernier, en répondant par e-mail dans les 5 jours civils qui suivent la réception de l'e-mail l'informant de son gain et communiquer son adresse postale complète pour l'envoi du prix. En l'absence de réponse dans ce délai, Shell se réserve le droit de tirer un autre gagnant au sort.

L'attribution des prix ainsi que la non-attribution pour quelque raison que ce soit sont incontestables. Les prix en nature et bons annoncés seront tirés au sort et ne seront pas versés en espèces. L'objet présenté comme prix ne doit pas nécessairement être identique à l'objet gagné ; des différences de modèle, de couleur, de valeur, etc. sont possibles. Les conditions particulières des différents prix demeurent réservées et seront communiquées aux gagnants lors de la remise des prix. Shell se réserve le droit de mettre à disposition des prix de remplacement d'une valeur similaire si les prix indiqués ne sont plus disponibles.

Réalisation du prix principal par des tiers

Le prix principal (BMW M Snow Driving Experience, catégorie « ESSENTIAL ») sera mis en œuvre par BMW M GmbH ou l'organisateur concerné. Seules les conditions de l'organisateur concerné s'appliquent à l'organisation de l'événement.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'événement et sur les conditions de participation et d'utilisation correspondantes de l'organisateur en cliquant sur le lien suivant :

[BMW M Driving Experience – Événement d'hiver](#)

Shell n'est pas responsable de l'organisation de l'événement.

5. Remise des prix de la campagne

La date de remise des prix de la campagne sera convenue avec le gagnant après l'annonce du gagnant. Les prix de la campagne doivent être acceptés d'ici au 31 décembre 2026. Passé ce délai, tout droit au prix s'éteint.

Le gagnant prend en charge tous les frais accessoires occasionnés par la remise du prix.

Envoi

Les prix de la campagne sont soit remis directement dans les stations Shell, soit envoyés en Suisse. Il n'y a pas d'envoi à l'étranger. La livraison se fait franco domicile.

Exclusion

Le non-respect des présentes conditions de participation, notamment en cas de fausses informations, de manipulation ou de justificatifs illicites, entraîne l'exclusion de l'ensemble de la promotion. Les prix éventuels peuvent être retirés ou réclamés et remis à d'autres participants.

6. Responsabilité

Responsabilité générale

Dans la mesure où la loi le permet, Shell décline toute responsabilité pour les prix ainsi qu'en cas de défaillances techniques lors de l'utilisation de l'application Shell dans le cadre de la promotion. De même, aucune responsabilité n'est assumée pour le transport, la réception

ou la non-réception, les dommages dus au transport ou la perte partielle ou totale des prix de la campagne. Les prix de la campagne sont exclusivement expédiés en Suisse et la livraison se fait franco domicile.

Dans la mesure où la loi le permet, Shell décline toute responsabilité pour les dommages directs et indirects résultant des bons offerts. Shell ne donne aucune garantie sur les produits (prix de la campagne).

Responsabilité des prix événementiels

Le prix principal (BMW M Snow Driving Experience, catégorie « ESSENTIAL ») consiste en des prix offrant une expérience ou une activité, dont l'organisation est assurée par des partenaires de coopération externes. Shell agit ici exclusivement en tant que fournisseur du prix et n'est ni l'organisateur ni l'exploitant de l'activité en question.

La réalisation des prix événementiels incombe exclusivement au partenaire de coopération respectif sous sa propre responsabilité. Dans la mesure où la loi le permet, Shell décline toute responsabilité pour les dommages corporels, matériels ou pécuniaires en lien avec la réalisation ou la perception du prix.

Shell décline toute responsabilité en cas de négligence légère. La responsabilité obligatoire prévue par la loi demeure réservée.

La participation à des prix offrant une expérience se fait aux risques et périls du gagnant. Il incombe au gagnant de remplir les conditions de participation, de sécurité et d'aptitude requises par le partenaire de coopération et d'accepter les éventuelles conditions contractuelles, exclusions de responsabilité ou déclarations de renonciation dudit partenaire.

7. Assujettissement des prix

Les prix remportés dans le cadre du jeu-concours peuvent avoir des conséquences fiscales. Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle du gagnant et du type de prix. Les éventuels impôts, redevances et obligations de déclaration incombent exclusivement au gagnant. Les prix de la campagne peuvent avoir une valeur marchande ou courante supérieure à CHF 1000.– (ou la valeur correspondante en EUR) et être donc soumis à l'impôt. Shell n'assume aucune obligation de déclaration ni obligation d'imposition à la source et ne fournit aucun conseil fiscal. Shell ne procède à aucune compensation ou versement d'impôts.

Les gagnants seront informés par écrit de leurs obligations fiscales dans le cadre de la notification de leur prix. Shell documente la valeur marchande et courante des prix. Les prix peuvent être indiqués en CHF ou en EUR.

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit suisse, et le for est Zoug.